

Recyclage du plastique, une solution contre-productive

La pollution plastique

En août 2025, le sommet de Genève sur la pollution plastique a encore échoué à négocier un traité international. En cause, notamment : des désaccords sur le recyclage et ses limites. Une question au cœur d'une récente expertise scientifique collective portée par le CNRS et l'Inrae.

Au terme des deux semaines du sommet de Genève sur la pollution plastique, du 5 au 14 août 2025, Agnès Pannier-Runacher, la ministre française de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche fustige l'échec de ce cinquième comité intergouvernemental de négociation à converger vers un traité international contraignant pour lutter contre la pollution plastique : *« Les priorités identifiées par la science restent claires : il faut s'attaquer à l'ensemble du cycle de vie de la pollution plastique en commençant par reconnaître que les niveaux de production et de consommation actuels ne sont pas durables et que le recyclage et la gestion des déchets ne sont qu'un pis-aller, certes utile ponctuellement, mais qui n'apportera jamais une réponse dimensionnée à l'ampleur du fléau qu'est la pollution plastique »*.

La ministre pointe là le dissensus au cœur des tractations suisses. D'un côté, les pays ayant rejoint la coalition dite de « la haute ambition » (dont le Canada, la France, l'Union européenne et bon nombre de pays africains, océaniens et sud-américains¹) visent la fin de la pollution plastique d'ici à 2040 en réduisant la production de ces matériaux. De l'autre, les principaux pays producteurs de plastiques (au premier chef, les États-Unis et l'Arabie saoudite) se concentrent sur la seule gestion des déchets.

Lire l'article en français